

RAPPORT DU MAIRE

SITUATION FINANCIÈRE
DE LA MUNICIPALITÉ DE
STE-CHRISTINE-D'AUVERGNE

Le 9 novembre 2015

Aux membres du Conseil municipal,
À tous les contribuables,

Tenant compte de l'article 955 du Code municipal, il me fait plaisir, à titre de *maire*, de vous présenter la situation financière de votre municipalité de même qu'un aperçu de son état de santé administratif.

Nous jetterons un regard sur les derniers états financiers, sur le rapport du vérificateur et sur les réalisations de l'année qui s'achève.

De plus, j'inclus dans ce rapport annuel une mention sur la rémunération et l'allocation de dépenses que chaque membre du Conseil reçoit de la municipalité.

ÉTATS FINANCIERS 2014

De l'avis de nos auditeurs, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RAPPORT DU MAIRE

L'excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de l'administration municipale au 31 décembre 2014 est de 77 520\$ pour un surplus accumulé de 298 357 \$.

SITUATION FINANCIÈRE 2015

La situation financière de 2015 nous démontre que nous terminerons l'année à l'intérieur du budget adopté avec les taux de taxation suivants :

ANNÉE D'IMPOSITION	TAUX DE TAXATION
2011	0.85 ¢
2012	0.85 ¢
2013	0.75 ¢
2014	0.75 ¢
2015	0.75 ¢

RAPPORT DU MAIRE

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES

La rémunération des membres du Conseil pour l'année 2015

	RÉMUNÉRATION	ALLOCATION
MAIRE	6 000.00	3 000.00
MAIRE SUPPLÉANT	3 000.00	1 500.00
CONSEILLER (chacun)	2 000.00	1 000.00

Chacun des conseillers reçoit 60\$, le pro-maire 71\$ et le maire 162\$ pour participer à une réunion de travail qui ne précède pas une réunion publique. En 2015, les élus ont donc reçu jusqu'à aujourd'hui un total de 7 997\$ pour ces réunions.

Tel que stipulé à l'article 955 du Code municipal, le maire dépose lors de la lecture de son rapport une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$ que la municipalité a conclus depuis la dernière séance du Conseil au cours de laquelle il a fait rapport de la situation financière de la municipalité.

Au service d'urbanisme, Madame Marilyn Gingras, inspectrice en bâtiment a assuré l'émission de 147 permis au 09 novembre 2015 pour des revenus de 4 982 \$ et une valeur de 8 756 626 \$.

Concernant le service de protection des incendies, c'est toujours la Ville de Saint-Basile qui nous dessert.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES POUR 2016

Le dépôt du programme triennal d'immobilisation est prévu lors de la présentation et l'approbation des prévisions budgétaires de 2016.

RAPPORT DU MAIRE

CONCLUSION

Madame, Monsieur,

Le MTQ (Ministère des Transports du Québec) est à finaliser les aménagements au pont de la rivière Jacquot. Le travail a été long mais le résultat en vaut la peine. Les employés ont vraiment accompli un excellent travail. Je tiens à remercier la population pour la grande patience dont ils ont fait preuve durant tout le temps qu'ont duré ces travaux.

Des travaux d'envergure ont été entrepris sur le Rang de la Chapelle. Avec le revêtement de surface, la réparation sont terminés. Il a d'abord fallu excaver afin que le revêtement soit solide mais surtout, durable.

Suite à une demande au Pacte Rural, nous avons eu droit à une subvention de 30 000\$ que nous appliquerons au changement des bandes de la patinoire. Ces bandes étaient désuètes pour ne pas dire dangereuses.

Réfection du rang Saint-Georges: En référence au Programme réhabilitation volet accélération des investissements sur le réseau routier local, une demande a été faite pour des dépenses nettes de 191 077\$ et nous devrions avoir droit à l'aide pour 50% de ce montant. Tant que le projet n'est pas terminé nous ne connaissons pas le montant précis auquel nous sommes admissibles.

Le Programme d'initiative d'investissement local a versé 35 050\$ pour un projet total de 85 260\$ (net). Vous pouvez constater par vous-mêmes les rénovations qui ont été apportées à la salle communautaire.

Suite à l'étude de la CDR (Coopérative de Développement Régional) concernant la création d'une COOP de services et devant le fait que la population de la municipalité soit peu nombreuse, nous cherchons à développer une alternative.

Pour répondre à une demande grandissante, la municipalité recherche un emplacement favorable à l'installation d'un parc de maisons mobiles.

L'année se termine et nous pouvons affirmer sans nous tromper qu'elle fut mouvementée.

Des citoyen(ne)s semblent trouver incorrect que le coût du repas soit défrayé par la municipalité lorsqu'un représentant de Sainte-Christine-d'Auvergne (élu(e) et/ou employé(e)) investit de son temps pour discuter autour d'un repas avec un fournisseur de service. Il faut comprendre que ceci est fait dans le but d'éviter toute tentative de collusion (pot-de-vin). Dans le cas des employé(e)s, nous gagnons au change car, n'étant pas payé(e)s, le coût du repas est moindre que leur salaire horaire.

RAPPORT DU MAIRE

Des élus et des fonctionnaires ont fait l'objet de critiques acerbes. C'est courant pour les élus mais lamentable pour nos fonctionnaires...Nous espérons que ces gestes ne leur donneront pas le goût d'aller exercer leurs compétences sous de meilleurs cieux !

Quelques plaintes ont été formulées contre le maire au MAMOT. Après enquête, le ministère a statué qu'il n'y avait RIEN d'illégal.

Le conseil a dû réglementer certaines activités pour donner suite aux demandes des citoyens et se conformer aux exigences du schéma d'aménagement de la MRC de Portneuf. Pour encourager la fierté et le sentiment d'appartenance autant que pour augmenter la qualité de vie des citoyen(ne)s de la municipalité, le conseil se devait de prendre ces décisions impopulaires. Ce faisant, la liberté de quelques-uns s'en est trouvée brimée. Il faut toujours garder en mémoire que « la liberté des uns s'arrête où celle des autres commence ».

L'explication de certains règlements pourra peut-être en augmenter la compréhension.

- ✓ 24 cordons de bois de chauffage peuvent être rangés à l'extérieur dans les cours latérales ou arrière d'une habitation. Le bois doit être proprement empilé sur une hauteur maximale de 1.5 mètres, en plus des cordons qui sont remisés à l'intérieur. Ceci ne s'applique pas dans les zones agricoles et forestières.
- ✓ Les règlements concernant les animaux permettent, notamment, de recenser les chiens présents sur le territoire et faciliter ainsi l'identification des chiens errants. Les dispositions visent également à assurer la sécurité des citoyens et un bon voisinage.
- ✓ Les roulottes et les véhicules récréatifs sont autorisés uniquement à l'intérieur des terrains de camping afin d'éviter les abus et les conflits d'usages générés par ceux-ci. Toutefois, l'utilisation temporaire et occasionnelle d'un tel véhicule pourra être autorisée par la municipalité en obtenant un permis.

Il y a plusieurs façons de gouverner :

- en pelletant en avant
- en se fermant les yeux
- en n'écoutant pas
- ou tout simplement en statuant pour le bien-être de la majorité même si cela implique des décisions impopulaires

Je préconise la dernière.

Raymond Francoeur
Maire

RAPPORT DU MAIRE

LISTE DES CONTRATS

CONCLUS DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2015

<u>Entretien d'hiver des chemins (contrat 5 ans qui a débuté en 2012)</u> <i>Engrais Neault</i>	119 311.84 \$
<u>Rénovation et insonorisation de la salle municipale</u> <i>Construction Véran inc.</i>	84 169.12 \$
<u>Traitement de surface du rang de la Chapelle</u> <i>Les entreprises Bourget inc.</i>	62 238.23 \$